



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

2022 - 424

Bras, le 01 décembre 2022

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement sur le Parking du Monument aux Morts Route de Barjols pour la cérémonie commémorative du 05 décembre 2012.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur trois emplacements sur le Parking du Monument aux Morts Route de Barjols, en raison d'une cérémonie commémorative, le lundi 05 décembre 2022 de 09h jusqu' à 12h (sous peine d'enlèvement et mise en fourrière des véhicules).

**Article 2** : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,  
Franck PERO

